

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2020

### Délibération n°3 Affectation du résultat 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu la délibération du 15 mars 2019 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget primitif 2019 ;  
Vu la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2019 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget supplémentaire 2019 ;  
Vu la délibération du 13 décembre 2019 du Conseil d'administration relative à l'approbation de la décision modificative ;  
Vu la délibération du 26 juin 2020 du Conseil d'administration relative à l'approbation du compte administratif 2019 ;

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, il est soumis au Conseil d'administration l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice :

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

-excédent de fonctionnement : **447 797.17 €**

-excédent d'investissement : **101 492.09€**

**Le Conseil d'Administration, en date du 17 juin 2020 après en avoir délibéré :**

	Vote
Nombre de présents	11
Nombre de votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

**ARTICLE 1 :** Il est décidé d'approuver le compte administratif ci-annexé ainsi que les résultats ainsi affectés :

L'excédent de fonctionnement est ainsi affecté :

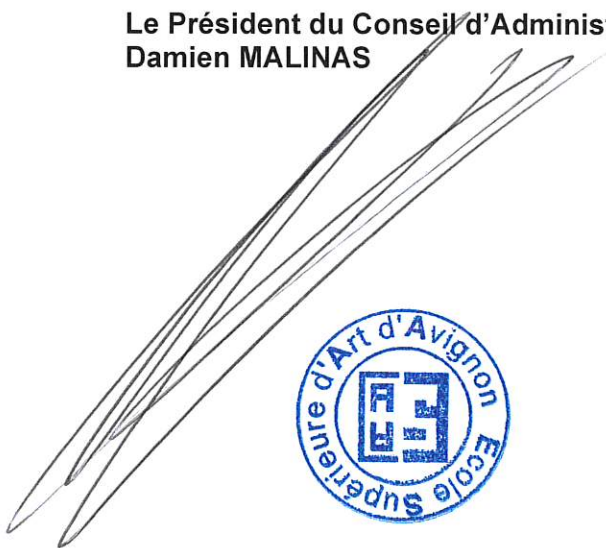
- 1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 50.000 €

- 002 résultat de fonctionnement reporté : 397.797,17 €

**ARTICLE 2** : Le solde d'exécution positif de 101 492.09€ de la section d'investissement est affecté au compte 001 en recettes d'investissement.

**ARTICLE 3** : il est décidé de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

**Le Président du Conseil d'Administration  
Damien MALINAS**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that extend from the top right towards the bottom left.